

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait que j'ai largement contribué à dénucléariser notre dispositif de défense. Je l'ai fait pour nos forces au Canada et pour celles que nous avons à l'OTAN en dénucléarisant les avions que nous avons en Allemagne.

Pour ce qui est de la réduction générale des armes nucléaires, le député comprendra que le Canada ne peut intervenir directement. Tout dépend des résultats des pourparlers entre les deux super-grands. Le Canada en sa qualité de membre d'une alliance dont les États-Unis font également partie, a fait de nombreuses suggestions de nature à favoriser la réduction des armes nucléaires.

Je ne suis pas de ceux qui croient que le gel serait une bonne solution, sûrement pas un gel unilatéral. S'il est question d'un gel, d'un véritable gel, il faudrait sûrement négocier ce qui en ferait l'objet, quelles en seraient les modalités, à quel rythme, quels seraient les moyens de contrôle, en somme un processus extrêmement long et complexe. Je pense qu'au lieu de préconiser un gel, nous avons raison de proposer une réduction qui exigerait le même type de contrôle ainsi que des négociations détaillées. A l'heure actuelle, les négociations se déroulent justement entre les deux super-puissances. Le Canada suit d'aussi près que possible le déroulement de ces pourparlers.

Je pense qu'il existe une saine divergence d'opinions au Canada relativement aux essais du missile de croisière. Tout ce que je peux dire c'est que quelle que soit la décision qui sera prise, ce ne sera pas un choix déterminant. La question cruciale est plutôt de déterminer dans quelle mesure les deux super-grands sont disposés à réduire leur arsenal d'armes atomiques.

M. Anguish: Je ne voulais pas parler de désarmement unilatéral. J'estime que le premier ministre, étant donné sa bonne réputation internationale, est en mesure de jouer un rôle utile comme médiateur entre les super-puissances.

LE PROJET DE MISE À L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Cette semaine, nous avons fait un pas de plus sur la voie qui mène aux essais du missile de croisière au Canada, ce qui est regrettable, à mon sens. On s'est efforcé de garder secret l'accord sur les essais du missile de croisière. Le premier ministre assurera-t-il à la Chambre que lui, ou le ministre de la Défense nationale ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une déclaration pour expliquer les mesures prises jusqu'ici et celles qu'on prendra à l'avenir et qui aboutiront aux essais de ce missile avant que d'autres accords ne soient signés pour donner le feu vert à son lancement.

Dépôt de documents

• (1200)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pourrais faire une brève déclaration dans le contexte de la période des questions. Je suppose que nous franchirons la prochaine étape quand les États-Unis jugeront qu'ils sont prêts à nous demander la permission d'essayer le missile de croisière au Canada. Ensuite, ce sera au cabinet de décider si la permission devrait être donnée ou non. Nous aimerions connaître le point de vue du député à ce sujet.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 21 avril 1983 satisfont aux exigences du Règlement quant à la forme.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, étant donné que vous avez jugé que la forme de ma pétition est réglementaire, je demanderai que le greffier la lise.

Mme le Président: Comme le député le sait, sa requête exige le consentement unanime. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le greffier lise la pétition?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Le député n'a pas le consentement unanime.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—LE CARACTÈRE PRÉSUMÉMENT TROMPEUR DES TABLEAUX RÉVISÉS DU BUDGET

Mme le Président: Je suis prête à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de York-Peel (M. Stevens). Comme d'habitude, toutefois, je préférerais attendre que le député soit présent.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUDGET

DÉPÔT DES TABLEAUX RÉVISÉS DU BUDGET

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles les tableaux révisés du budget, datés du 22 avril 1983.